



République Française
Département du Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DÉCISION DU MAIRE

N°2026-006

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Maire de la commune de Chailles

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-12-05 du 15 décembre 2022 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 1-15 autorisant ce dernier à « exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L.21-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213.3 de ce même code, dans les conditions que fixe le conseil municipal »,

Considérant les déclarations d'intention d'aliéner instruites sur la période du 30 août 2025 au 22 janvier 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} –

D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- DIA 041 032 25 0 0026 :

Monsieur LABESQUE Philippe – 76 bis rue des Allets – AT 112, 113 et 114 – propriété non-bâtie - acté le 27/10/2025,

- DIA 041 032 25 0 0027 :

Madame GAUTHIER Valérie – 1 impasse des Lilas – AW 259 – propriété bâtie – acté le 27/10/2025,

- DIA 041 032 25 0 0028 :

SCI IANOTTO – 7b rue de la Roche –AO 1058, 1060 et 1062 – propriété non-bâtie – acté le 27/10/2025,

- DIA 041 032 25 0 0029 :

Monsieur CHATENIER Valentin – lieu-dit Villélouet – AO 93 et 582, AP 374, 377 et 379 – propriété non-bâtie – acté le 24/11/2025,

- DIA 041 032 25 0 0030 :

Monsieur GAUDELAS Bernard – 4 rue du Clos César – AN 182 et 183 – propriété bâtie – acté le 01/12/2025,

- DIA 041 032 25 0 0031 :
SCI PETARD AND CO représentée par Monsieur PETARD Éric – 8 rue de l'Église – AH 258 – propriété bâtie – acté le 08/12/2025,
- DIA 041 032 25 0 0032 :
SCI LA CLEF DES CHAMPS représentée par Madame FARARD Isabelle – 10 rue des Prés – AP 435 et 436 – propriété bâtie – acté le 08/12/2025,
- DIA 041 032 25 0 0033 :
Monsieur et Madame TALLANT Philippe et Anita – 7 rue de la Chesnaie – AY 42, 43 et 44 – propriété bâtie – acté le 08/12/2025,
- DIA 041 032 25 0 0034 :
Monsieur LAFFRAY Jean-Paul – 32 rue de la Chesnaie – AY 166 et 172 – propriété bâtie – acté le 15/12/2025,
- DIA 041 032 25 0 0035 :
Monsieur BRITO Tony – 47 rue de la Chesnaie – AY 61 – propriété bâtie – acté le 22/12/2025,
- DIA 041 032 26 0 0001 :
Monsieur VERCHAIN Christophe – 43 rue des Crépinières – AO 274 – propriété bâtie – acté le 22/01/2026,

ARTICLE 2 -

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 -

La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire, une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

Fait à Chailles,
Le 02 février 2026
Le Maire,
Florent MARMAGNE

*Certifié exécutoire compte tenu de la
Publication ou de l'affichage le 02 février 2026
Le Maire,
Florent MARMAGNE*

